

OFFRE DE STAGE ÉTUDIANT AU PÔLE JUDICIAIRE DE LA GENDARMERIE NATIONALE

Loi n° 2014-788 du 10 juillet 2014 tendant au développement, à l'encadrement des stages et à l'amélioration du statut des stagiaires.

Unité d'accueil	Tuteur du stage
DFAED/SCRCGN	Nom et prénom : MISSIOUX Élodie Fonction : Chef du département du fichier automatisé des empreintes digitales (DFAED) Téléphone : 01.78.47.35.70 E-mail : elodie.missieux@gendarmerie.interieur.gouv.fr

Intitulé du stage	Réécriture d'un logiciel de comparaison numérique d'empreintes digitales de C# en python
Mots clés (cadre publication)	Biométrie – Empreintes digitales – Comparaison automatisée – Langage Python – Criminalistique – Informatique – Forensique – Identification humaine – Image – Traces biologiques ou papillaires.
But/Objectifs du stage	Première phase : appropriation du logiciel existant afin de déterminer une stratégie pour la transposition en python. Deuxième phase : réécriture du code C# en python avec le souci de conserver les fonctionnalités et en implémentant une interface proche du logiciel initial afin de permettre aux techniciens d'identification criminelle (TIC) d'évaluer la qualité des empreintes relevées sur les scènes d'infraction et de fournir une aide à la discrimination des familiers tout en respectant les critères établis par le DFAED et le Manuel Criminalistique Gendarmerie (MCG)
Activités confiées	<ul style="list-style-type: none"> - Prise en compte du logiciel existant « Discrisoft », évaluer les fonctionnalités actuelles et assurer leurs transpositions sans régression en python - Recherche bibliographique - Développement avec un poste sous Linux - Réalisation d'un jeu de test - Travail en autonomie
Niveau d'étude recherché	Master 1 ou 2 / École d'ingénieur 2 ^e ou 3 ^e année en informatique. Nécessité de compétences avérées en C# et python

Durée et date indicatives	6 mois
----------------------------------	--------

Conditions particulières du stage	Durée hebdomadaire maximale de présence : 35 heures — accès au restaurant administratif (<i>subvention « prestation repas » 1,27 E. au 1/1/2020</i>) — prise en charge 50 % dépenses Navigo (transport lieu hébergement / lieu de stage).
Gratification	oui (3,90 E. / heure)

